

Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Syndicats Fédérés Unitaires
Efficacité Indépendance Laïcité

n° 117 - Janvier-Février 2003

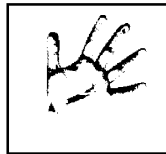
Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito
Page 2 : Calendrier académique
Résultat des élections professionnelles
Page 3 : Mutations 2003
Page 4 : Entretien avec Madame le Recteur
Carte des formations 2003

C.P.P.A.P.: 91842

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
Directeur de la publication : C. Boé



SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
siège:1 rue Georges Bizet 17200 Royan

PRESSE distribuée par LA POSTE
Déposé le : Agence de Poitiers Bel-Air

Chronique d'une déception annoncée...

La prise en compte des Français d'en-bas étant annoncée, l'importance de la formation professionnelle étant proclamée... dans notre région même puisque M. le Ministre est venu à Poitiers... d'aucuns se sont pris à y croire.

Et la carte académique des formations est arrivée : suppression des 4T, fermeture des classes de CPVP, des ouvertures mais en échange des fermetures, des regroupements de classes, des réductions de capacités d'accueil... nous sommes loin de la logique de formations de proximité.

Et pendant ce temps-là d'autres continuent à vanter leurs classes de 4 T pour accueillir les jeunes qui auront quitté l'enseignement public... Certains penseront qu'une telle mise en concurrence n'est pas une bonne chose... et ils n'auront pas complètement tort...

Mais qu'ils relisent le « Projet Régional de Développement des Formations Professionnelles » sorti il y a un peu plus d'un an. Il n'y est pas question de concurrence. L'accent est mis (chapitre 6) sur la cohérence du plan par une mise en perspective des dispositifs. Nous voyons bien en quoi consiste cette cohérence puisque les structures privées existent pour recevoir les jeunes déçus du collège unique ou ceux qui ne trouvent pas de LP pour préparer le CAP qui les formerait au métier de leur choix ! Ce serait cela l'œuvre interinstitutionnelle prévue au PRDF ?

Nous ne sommes donc pas surpris. Mais nous ne sommes pas résignés pour autant. Nous sommes, et nous devons être, nombreux dans notre détermination (**voir page 4**) à défendre les LP, SEGPA et EREA publics et laïques pour l'intérêt des jeunes de notre région.

Claude Boé
Royan, le 21 décembre 2002

**Bonne
année 2003
à toutes et
à tous**



Calendrier académique

- ♦ **07 janvier** : Groupe de travail « TZR » au Rectorat
- ♦ **10 janvier** : Groupe de travail CTPA (Rectorat)
- ♦ **21 janvier** : CTPA (budget de l'académie)
- ♦ **30 janvier** : CAPA des certifiés : avancement, hors-classe et ré-adaptation
- ♦ **4 février (matin)** : CAPA des PLP : avancement d'échelon et promotion à la hors-classe + ré-adaptation
- ♦ **4 février (après-midi)** : CAPA des CPE : avancement, hors-classe et réadaptation

Élections du 03 décembre 2002

Le dépouillement des votes académiques (CAPA et CAPN des PLP) a été fait le 06 décembre et nous connaissons maintenant les résultats (officieux) .

On peut noter tout d'abord une importante participation des PLP à ces élections (plus de 75 %). Ce nombre est bien rassurant au regard de l'abstentionnisme aux élections politiques du printemps dernier : les enseignants attachent de l'importance à la vie démocratique dans les LP, SEGPA et EREA ainsi qu' au paritarisme.

Pour ce qui est de l'élection aux Commissions Administratives Paritaires Académiques des PLP dans l'académie de Poitiers :

- Le SNETAA e.i.L. vient en tête avec près de 40% des voix; que les militants locaux et tous ceux qui nous ont fait confiance soient ici remerciés.
- Malgré une avance de 97 voix sur le deuxième, le SNETAA-eiL perd 1 siège au profit de l'URSEN-CGT .
- Le syndicat soutenu par la FSU (dont nombre des candidats sont issus du SNETAA) n'a pas réussi la percée qu'il escomptait. Son efficacité (si tel était son objectif) consiste arithmétiquement à faire gagner un siège au syndicat de la CGT. (le dernier siège ayant basculé pour une douzaine de voix). Nous laisserons chacun apprécier ce constat .

On constate donc une bi-polarisation de la représentation académique.

C.A.P. Nationale des PLP : 4 élus snetaa. Pour toute information avec le snetaa national :
74 rue de la fédération, 75739 Paris Cedex 15

Site <http://www.snetaa.fr> mél snetaanat@aol.com tel : 01.53.58.00.30 fax : 01.47.83.26.69

	<i>Rappel 1999</i>	Nombre de voix 2002	Pourcentage 2002	Nombre de sièges 2002
SNETAA e.i.L	566 (44,6%)	527	39,9 %	4 (-1)
URSEN-CGT	416 (32,8%)	430	32,6 %	4 (+1)
SGEN-CFDT	185 (14,6%)	196	14,8 %	1 (=)
SNUEP-FSU	-	64	4,8 %	0
SNLC-FO	51 (4,0%)	59	4,5 %	0
SE-UNSA	50 (3,9%)	45	3,4 %	0
Total	1268	1321	///	9

Les commissaires paritaires académiques (4 titulaires et 4 suppléants) et l'équipe académique du snetaa e.i.L. poursuivront leurs activités pour la défense des personnels qui leur ont fait prioritairement confiance.

Mutations et Premières affectations pour la rentrée 2003

Depuis sa mise en place le SNETAA conteste ce nouveau mouvement national dit déconcentré dont les effets pervers sont connus ... Cependant nos commissaires paritaires nationaux et académiques s'efforceront de vous aider dans vos demandes, dès lors que vous ferez appel à eux. Les dossiers des adhérents sont suivis dès la phase inter au niveau académique, pour les vœux et les barèmes, puis pour la totalité du mouvement intra et enfin sur la phase d'ajustement de juillet (affectation des TZR).

La saisie des vœux « inter » est à effectuer entre le 03 janvier et le 24 janvier 2003 (par minitel ou internet, le matériel nécessaire devant être mis à votre disposition dans votre établissement); la date limite de retour des confirmations signées et pièces justificatives au rectorat via les établissements est fixée au 29 janvier. A noter l'affichage des barèmes et vœux du 11 au 18 février avant le mouvement inter en CAP Nationale.

Deux documents utiles :

- Le BO spécial n° 17 du 31/10/2002
- Le n° spécial « Mutations » publié par le SNETAA

☉ Attention à bien joindre toutes les pièces justificatives ... et n'oubliez pas d'adresser votre dossier syndical (voir pages centrales du n° spécial mutations), avec le double des pièces justificatives et 3 enveloppes timbrées, aux commissaires paritaires SNETAA de l'académie (**voir ci-dessous**) afin qu'ils puissent vérifier votre barème lors du groupe de travail / CAP Académique qui devrait se tenir en février/mars 2003.

Vos conseillers et contacts académiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Documentation • Lettres-Histoire • Lettres-Langues • Maths-Sciences • Arts Appliqués • Biotechnologies • STMS 	Françoise LEJEUNE 5 rue des Grands Clos 17220 La JARNE Tel : 05 46 56 62 59
	Patrick MACHET 13 avenue de la Fûtaie 79200 POMPAIRE Tel : 05 49 64 29 45
	Sophie TEXIER 178 route de Bonnes 86000 POITIERS Tel : 05 49 61 29 37
Vos conseillers et contacts académiques	
Disciplines des Professions : <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiment • Hôtellerie • Industriel • Tertiaire (CAB, COB, Vente) • Transport 	Françoise BUREAU 2 Impasse La Bruyère 79100 THOUARS Tel : 05 49 67 94 79
	Gérard GRANGETEAU Les Grands Voisins 16590 BRIE Tel : 05 45 94 24 53
	Samuel SEGUY 4 rue Lamartine 16260 Chasseneuil / Bonnieure Tel : 05 45 39 62 07

Vous pouvez aussi envoyer directement vos dossiers syndicaux de mouvement au **Secrétaire Académique** :

Claude BOE - 1 rue Georges Bizet - 17200 ROYAN Tel : 05 46 38 78 06

Il vous est possible de consulter 24h / 24 le site académique internet snetaa :

<http://www.chez.com/snetaaPoitiers/> - rubrique « mouvement 2003 »

Enfin via internet posez vos questions par courriel à **Jean-Pierre ARDON**,
(réponses fournies prioritairement aux adhérents) en écrivant à snetaa.poitiers@wanadoo.fr

Nouveau Recteur à Poitiers : Le SNETAA e.i.L reçu en audience

Le 05 décembre 2002, une délégation du SNETAA - e.i.L. a été reçue par Madame Marie-Jeanne Philippe, Recteur de l'Académie, en présence de M. Eyssautier, Secrétaire Général.

Plus de deux heures ont été nécessaires pour interroger et écouter Madame le Recteur sur l'action qu'elle entend mener dans notre Académie, plus particulièrement pour l'Enseignement Professionnel. Il semble que le processus de labellisation « Lycée des métiers » soit un des axes principaux; le Recteur est attaché également à l'idée d'expérimentations qui pourraient être menées dans les établissements de l'Académie, notamment dans la mise en place des 4ème à « découverte professionnelle »... Elle a ensuite déclaré vouloir une orientation « positive » et non pas par défaut comme c'est souvent le cas en matière de formation professionnelle. *(Nous prenons acte de cette déclaration dont nous nous félicitons, mais restons dubitatifs lorsque l'on voit inscrit comme objectif prioritaire de la carte des formations le recherche d'un passage plus important en seconde des élèves de collège...)*

Nous avons rappelé et développé quelques uns de nos mandats :

- ◆ Notre attachement à la formation professionnelle publique et laïque, à égale dignité entre les voies générale, technologique et professionnelle (loi d'orientation de 89)
- ◆ Le maintien d'une orientation forte vers les LP en fin de 4ème Collège
- ◆ Notre demande d'ouverture de sections de C.A.P.
- ◆ Notre refus de l'apprentissage
- ◆ Notre opposition au mouvement « déconcentré »
- ◆ L'importance de l' AIS (SEGPA et EREA) et de ses personnels dans la formation professionnelle
- ◆ Notre opposition à la fermeture des classes de CPVP, prévue dans la carte des formations.
- ◆ Notre revendication pour les PLP de pouvoir enseigner au niveau III (BTS)
- ◆ Notre attachement au statut des MI-SE et notre soutien aux emplois-jeunes
- ◆ Notre opposition à l'affectation de Certifiés en L.P.
- ◆ Le respect des disciplines et du corps de recrutement dans les affectations (TZR)
- ◆ Dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience, nous avons insisté sur l'attribution de décharge horaire pour les collègues qui participent aux évaluations.
- ◆ Notre attachement au fait que les Chefs d'établissement doivent rester les représentants de l'État dans l'école de la Nation et donc notre opposition au nouveau statut des Personnels de Direction.

Nous avons également évoqué le fonctionnement de l'IUFM et insisté sur notre attachement au caractère professionnel de toutes les formations de PLP.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Recteur. Le SNETAA jugera son action aux actes.

Carte des formations 2003

Un groupe de travail préparatoire au CTPA, consacré à la Carte des Formations s'est tenu le 12 décembre. L'administration ne nous ayant pas fourni l'ensemble des documents nécessaires et essentiels à une véritable concertation, la délégation SNETAA, avec les autres organisations syndicales, a quitté la séance. Il est à nos yeux inacceptable de ne servir que de chambre d'enregistrement à des décisions déjà prises par le Rectorat, sans connaître l'ensemble des demandes formulées par les établissements !

Le CTPA s'est tenu le 17 décembre, après que les documents réclamés nous aient été fournis. Malgré nos interventions la fermeture de la quasi totalité des 4ème techno semble confirmée; il en de même pour les 6 classes de CPVP de l'académie, alors qu'il est reconnu que 70% des élèves de ces classes réussissent à effectuer ensuite une formation qualifiante ! L'administration « prend le pari » que les élèves concernés parviendront au même résultat sans cette année de CPVP...

Outre que nous nous refusons à parier sur la formation des jeunes, nous craignons que ces fermetures (CPVP et 4T) n'aient pour conséquence d'alimenter le secteur privé qui n'est pas tenu aux mêmes obligations : si les LP publics n'ont pas, de par leurs résultats et leur fonctionnement à craindre la concurrence, ils doivent avoir les moyens de remplir leur mission de service public !

Par ailleurs nous ne pouvons cautionner certaines réductions de capacités d'accueil dont on pourrait croire qu'elles ont été établies en corrélation avec le tableau des départs à la retraite... ou qu'elles participent, par les regroupements qu'elles provoquent, essentiellement au « remboursement » de la dette de notre académie vis à vis du Ministère...

Nous invitons tous les collègues à se battre localement (**cf page 1**) contre ces fermetures, contre ces regroupements de sections... dans les C.A. d'établissement et à faire connaître à l'administration rectorale et aux élus locaux, régionaux et nationaux leur mécontentement et leur détermination à défendre, dans l'intérêt des jeunes, les formations offertes par les LP, SEGPA et EREA publics de notre académie.